

PROGRAMME NATIONAL D'ASSURANCE-QUALITÉ

Inspecteurs indépendants formés en isolation mécanique (calorifugeage)

Devis clair et précis

Règlements généraux de l'AIQ conférant l'autorité nécessaire à la mise en application du programme

Pourquoi exiger le programme d'assurance qualité en tant que propriétaire ?

- + Certitude que tous les entrepreneurs soumissionnent sur l'étendue complète du projet.
- + Certitude que tous les produits installés sont conformes aux standards de l'industrie.
- + Service d'inspection bénéficiant d'une couverture de 2 M\$ en assurance responsabilité.
- + L'accès à des inspecteurs adéquatement formés pour:
 - S'assurer que les travaux sont exécutés conformément au devis
 - S'assurer que seuls les produits approuvés sont installés par des travailleurs qualifiés en calorifugeage

Conçu par et pour la spécialité d'isolation mécanique.
Faites partie du changement!

Comment fonctionne le programme de certification d'assurance-qualité?

- + Le propriétaire ou son représentant exige un projet conforme au Programme d'assurance Qualité (PAQ)
- + Seuls les entrepreneurs membres de l'AIQ peuvent se procurer un Certificat d'assurance Qualité (CAQ)
- + Les entrepreneurs en isolation incluent le coût de l'inspection dans leur soumission
- + Le coût de l'inspection est basé sur une charte en fonction de la valeur du projet
- + L'entrepreneur enregistre le projet auprès de l'AIQ à la signature du contrat
- + L'AIQ facture l'entrepreneur selon la charte des coûts.
- + L'inspecteur planifie avec l'entrepreneur une rencontre de démarrage de projet avec les différents intervenants
- + L'entrepreneur avise l'inspecteur du début des travaux et planifie la première inspection
- + Le nombre d'inspection varie selon l'envergure et la complexité du projet
- + Des copies de tous les rapports d'inspection sont envoyées au bureau de l'AIQ, à l'entrepreneur en isolation, l'entrepreneur en mécanique et/ou l'entrepreneur général ainsi qu'à l'ingénieur
- + L'inspecteur communique avec l'entrepreneur pour planifier les inspections ultérieures
- + Lorsque le travail est terminé tel que le rapport d'inspection final soumis, un Certificat d'assurance qualité est envoyé au propriétaire par l'AIQ
- + L'AIQ paie l'inspecteur



PROGRAMME NATIONAL D'ASSURANCE-QUALITÉ

Inspecteurs indépendants formés en isolation mécanique (calorifugeage)

Devis clair et précis

Règlements généraux de l'AIQ conférant l'autorité nécessaire à la mise en application du programme

Pourquoi joindre l'AIQ en tant que membre entrepreneur ?

- + Tous les soumissionnaires savent qu'ils doivent tenir compte de toute l'étendue des travaux inclus dans le devis.
- + Seuls les membres de l'AIQ peuvent soumissionner sur les travaux.
- + Les inspecteurs formés adéquatement voient les travaux de la même façon que les entrepreneurs.
- + Les situations de chantier empêchant l'entrepreneur de réaliser les travaux adéquatement sont rapportées par l'inspecteur indépendant.
- + Les problèmes d'installation sont immédiatement portés à l'attention de l'entrepreneur pour correction rapide.

Conçu par et pour la spécialité d'isolation mécanique.
Rejoignez-nous !

Comment fonctionne le programme de certification d'assurance-qualité?

- + L'entrepreneur doit se préqualifier en ayant suivi une formation de l'AIQ
- + Le propriétaire ou son représentant exige un projet conforme au Programme d'assurance Qualité (PAQ)
- + Seuls les entrepreneurs membres de l'AIQ peuvent se procurer un Certificat d'assurance Qualité (CAQ)
- + Les entrepreneurs en isolation incluent le coût de l'inspection dans leur soumission
- + Le coût de l'inspection est basé sur une charte en fonction de la valeur du projet
- + L'entrepreneur enregistre le projet auprès de l'AIQ à la signature du contrat
- + L'AIQ facture l'entrepreneur selon la charte des coûts.
- + L'inspecteur planifie avec l'entrepreneur une rencontre de démarrage de projet avec les différents intervenants
- + L'entrepreneur avise l'inspecteur du début des travaux et planifie la première inspection
- + Le nombre d'inspection varie selon l'envergure et la complexité du projet
- + Des copies de tous les rapports d'inspection sont envoyées au bureau de l'AIQ, à l'entrepreneur en isolation, l'entrepreneur en mécanique et/ou l'entrepreneur général ainsi qu'à l'ingénieur
- + L'inspecteur communique avec l'entrepreneur pour planifier les inspections ultérieures
- + Lorsque le travail est terminé tel que le rapport d'inspection final soumis, un Certificat d'assurance qualité est envoyé au propriétaire par l'AIQ
- + L'AIQ paie l'inspecteur

